

Compte-rendu de la séance 1 du séminaire
« Des animaux de compagnie aux espèces compagnes »

Lundi 12 janvier 2015 – 14–17 h – Siège du CNIEL – Paris

Thématique de la séance : « Introduction à la catégorie "animal de compagnie" »

Intervenants : J.-P. Digard (anthropologue, CNRS) et J. Porcher (sociologue, INRA)

Après avoir accueilli les participants et excusée l'absence de Jocelyne Porcher pour raisons personnelles, Sébastien Mouret et Jérôme Michalon, ont présenté les objectifs et les enjeux du séminaire. Partant du constat d'un manque de travaux en sciences humaines et sociales sur les relations dites « de compagnie » entre humains et animaux, ce séminaire vise à établir un état des connaissances disponibles sur cette forme de socialité interspécifique. Il s'agit, d'une part, d'interroger l'émergence de la notion d'animal de compagnie dans nos sociétés contemporaines et, d'autre part de clarifier l'ensemble des pratiques et des relations qu'elle recouvre. Le cadrage du séminaire est avant tout descriptif et compréhensif. C'est un préalable nécessaire avant d'engager une réflexion normative sur les relations entre humains et animaux. Le séminaire vise à « sociologiser » la question animale, en cultivant avant tout une perplexité vis-à-vis de ce que l'on entend habituellement par « animal de compagnie ».

Les organisateurs laissent la parole à Jean-Pierre Digard, anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS, spécialiste de l'Iran et des relations humains-animaux, qui a été l'un des premiers à prendre au sérieux la question des animaux de compagnie.

Dans un premier temps, son propos visait à clarifier la catégorie des « animaux de compagnie », en la réintroduisant dans le cadre plus général de la catégorie des « animaux domestiques ». A l'instar des animaux d'élevage, ou des animaux de travail, les animaux de compagnie sont des animaux domestiques, dans le sens où l'homme exerce une action continue sur leur protection, leur alimentation, et leur reproduction. L'histoire longue et complexe de la domestication des animaux ne doit pas être pensée comme un processus linéaire et utilitariste : « on n'a pas

domestiqué les animaux pour quelque chose », précise J.-P. Digard. La domestication regroupe une diversité de processus et de pratiques par lesquelles différentes formes de spéciation et de socialité entre humains et animaux ont émergé. Des domestications non maîtrisées ou sans utilité ont été abandonnées, contribuant ainsi au retour d'animaux domestiques à l'état sauvage. C'est précisément sur la question de l'espèce que J.-P. Digard souhaite se démarquer de la notion d'« espèces compagnes » forgée par Donna Haraway, et proposée comme l'une des perspectives analytiques du séminaire. De son point de vue, la compagnie n'est pas le propre d'espèces animales qui seraient entièrement cantonnées dans ce rôle social. Les chiens et les chats ne sont pas tous des animaux de compagnie. Ils le sont selon les cultures, les époques, les contextes dans lesquels s'inscrivent leurs relations avec des humains. De plus, le terme de compagnon, pourtant proche de celui de compagnie, renvoie au domaine du travail et traduit des exigences utilitaires. On exige d'un compagnon qu'il participe à un travail, alors qu'on n'attend rien d'un animal de compagnie. « Un animal de compagnie est un animal qui ne sert à rien d'autre qu'à la compagnie de son maître », souligne J.-P. Digard. Il a un statut familial, d'hôte, qui l'exclut de toute autre forme de relation. Les animaux de travail et les animaux de compagnie ne sauraient donc pas être confondus.

Sur ce point précis, la discussion entre les participants fait ressortir qu'il existe plusieurs régimes relationnels entre humains et animaux, dont le régime « de compagnie », qui peuvent se succéder et cohabiter les uns avec les autres. L'exemple des chiens-guides pour déficients visuels est évoqué dans la mesure où, selon les moments, ces chiens sont soumis à des exigences de travail (lorsqu'ils guident leur maître), ou se trouvent dans un régime relationnel « de compagnie », (lorsqu'ils « ont fini leur journée » ou qu'ils « prennent leur retraite »). Le consensus se dessine autour de l'importance de raisonner en termes de « régime relationnel » et non plus en termes de « catégories » ou de « statuts » ; quitte, à redéfinir des catégories à partir de la description de différents régimes. Ce que recouvre le régime « de compagnie » reste encore à documenter avec précision.

Dans un deuxième temps, J.-P. Digard a proposé d'examiner la place des animaux de compagnie par rapport aux autres animaux domestiques. Pour cela, il faut distinguer trois types de relation aux animaux domestiques : 1) des relations

effectives d'élevage et d'utilisation aux animaux de rente ; 2) des relations effectives mais affectives aux animaux de compagnie ; 3) des relations fictives aux animaux domestiques, conçues par la mouvance « animalitaire/animaliste¹ » comme des idéaux à atteindre. Adoptant un point de vue plus anthropologique, J.-P. Digard commente les évolutions de ces trois types de relations aux animaux domestiques. D'une part, il se creuserait un fossé entre les animaux de rente et les animaux de compagnie : leurs démographies respectives augmenteraient fortement depuis le XIX^e siècle ; mais dans le cas des animaux de rente, cette augmentation traduirait l'industrialisation des productions animales (viande, lait, etc.), débouchant sur la création d'une « plèbe animale », déconsidérée, invisible, et anonyme ; alors que dans le cas des animaux de compagnie, cette augmentation démographique traduirait le développement d'un rapport à des animaux anthropomorphisés, faisant « partie de la famille », traités comme des enfants, auxquels de gros budgets sont consacrés par les ménages, et qui occupent le devant la scène médiatique. Selon J.-P. Digard, ce développement bipolarisé traduit également une coupure entre une population de plus en plus urbaine et le monde rural devenu minoritaire. La population urbaine dépourvue de contacts avec les animaux de rente, tend à appréhender toutes les relations aux animaux à travers le prisme de l'animal de compagnie. C'est ce qui fait dire à J.-P. Digard que le « phénomène animal de compagnie » est un mode relationnel invasif et hégémonique, qui tend à s'appliquer à tous les types d'animaux : les NAC (« nouveaux animaux de compagnie »), le cheval et la faune sauvage. L'un des symptômes de cette hégémonie est la tendance à parler de l'animal *au singulier* pour désigner une immense variété d'espèces et de relations. En outre, l'une des conséquences de l'hégémonie du régime de compagnie, est le développement des sensibilités animalitaires et animalistes, attachées à la protection de l'animal en tant qu'individu. J.-P. Digard note une radicalisation dans cette mouvance : de l'animalitaire (protection animale « historique », « réformiste », fondée sur la compassion), on est passé à l'animalisme (approche « abolitionniste »). En tant que « lobby organisé », cette mouvance œuvre, au niveau juridique notamment, au développement de relations à l'animal totalement extraites d'un quelconque cadre utilitaire. Une protection animale poussée à l'extrême rendrait de fait de plus en plus difficile l'utilisation des animaux ; au point, par exemple, d'en arriver à proscrire les pratiques de « dressage par des

moyens artificiels » (convention européenne de protection des animaux de compagnie ratifiée par la France). J.-P. Digard alerte sur les problèmes posés par ces évolutions, qui semblent marquer une rupture forte avec des relations aux animaux plurimillénaires, constitutives de nombreuses civilisations.

La discussion finale, qui a notamment porté sur les conséquences éthiques de la possession d'animaux de compagnie, a surtout permis d'insister sur les éléments nécessaires pour pouvoir donner une plus grande consistance empirique au tableau général brossé par J.-P. Digard : comment compte-on les « animaux de compagnie » dans les enquêtes statistiques ? Quelles définitions et critères sont utilisées ? A partir de quelle période a-t-on commencé à les compter ? Pour quelles raisons ? Y-a-t-il un lien avéré entre « animalisme » et « urbanité » ? La possession de ces animaux est-elle socialement distribuée selon un découpage « rural »/« urbain » ? Quelles porosités concrètes existent entre le monde des possesseurs d'animaux de compagnie et le monde des associations « animalistes » et « animalitaires » ? Quelles sont les interrogations et problèmes éthiques que pose la relation de compagnie entre humains et animaux ?

Autant de questions qui ouvrent des chantiers de recherche stimulants, pour les prochaines séances du séminaire et au-delà.

¹ Associations ou collectifs s'attachant à prendre en compte les intérêts des animaux au même titre que ceux des humains.